



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PONCHON DU JEUDI 27 OCTOBRE 2016

COMMUNE DE PONCHON

Présents : Robert JOYOT, **Maire**.

Yannig MERLIN ; Colette JOLLIVET ; Geneviève DELABY ; Denis ROLLAND, **Adjoints**.

Bernard LECOCQ ; Nadège PERROTTE ; Alain CHOTEAU ; Élodie THÉRY ; Martine CANIVET ; Olivier WAUTERS ; Jocelyne LHOTTE ; Gérard SOUFFLET, **Conseillers**.

Excusés : Claudine LEFEBVRE et Jean-Claude GIRET qui donne pouvoir à Gérard SOUFFLET.

Secrétaire de séance : Colette JOLLIVET.

Compte-rendu de la séance du jeudi 08 Septembre 2016 : aucune observation.



1) DÉPÔT DES DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE POUR LES BRANCHEMENTS DES PHASES II ROYE ET PHASE III PIERREPONT

Accord, unanime, du conseil municipal

2) RECTIFICATION DE LIMITES DE COMMUNES,

➤ **ENTRE NOAILLES ET PONCHON**

Madame MERLIN, Commissaire-Enquêteur, a conclu favorablement à ce que ces limites soient rectifiées, pour mettre fin à un illogisme : la commune de NOAILLES, propriétaire sur la commune de PONCHON, en vue de la réalisation de ses équipements publics. *le conseil municipal prend acte* du rapport du Commissaire-Enquêteur, et de ses conclusions, et les *approuve* en tous points.

3) PROROGATION DE LA LIGNE DE PRÉFINANCEMENT DU CRÉDIT AGRICOLE.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les emprunts contractés par la commune de PONCHON pour les travaux d'assainissement, notamment le prêt court terme de 500 000,00 € arrivant à échéance en février 2017, ainsi que la ligne de préfinancement de 1 490 000,00 € utilisée à hauteur de 970 000,00 €, et arrivée à échéance.

La commune n'ayant pas perçu toutes les subventions, ne peut rembourser les emprunts, et est dans la nécessité de faire une prorogation en reprenant deux emprunts en cours soit le court terme de 500 000,00 €, et le tirage de 970 000,00 € en un seul emprunt à court terme de 1 470 000,00 € dont les caractéristiques sont reprises ci-dessous :

Après en avoir délibéré, la Commune de PONCHON DÉCIDE de solliciter la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie pour la mise en place du prêt qui se substituera aux deux prêts en cours et dont les caractéristiques sont les suivantes :

➤ **PRÊT COURT TERME** Attente du versement des subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de l'Oise

- Montant 1 470 000,00 €
- Durée 24 mois

Taux variable index Euribor 3 mois augmenté d'une marge de 1,45 %,
Étant convenu que si l'Euribor est inférieur à zéro, il sera réputé égal à 0
Périodicité d'amortissement paiement des intérêts trimestriels,
remboursement du capital in fine ou à tout moment, partiellement ou totalement,
dès perception des subventions attendues

- Frais de dossier 2 950,00 €

Mairie de PONCHON

60430 PONCHON - Téléphone : 03 44 03 31 58 - Télécopie : 03 44 03 46 17

mairie.de.ponchon@orange.fr

PREND l'engagement d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances de ce prêt,

PREND l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre éventuellement en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le remboursement de ce prêt.

CONFÈRE toutes délégations utiles à :Monsieur le Maire Robert JOYOT pour la réalisation de l'emprunt, l'apport des garanties prévues, la signature des contrats de prêt à passer avec l'Établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Les termes essentiels en sont les suivants :

- Montant 1 470 000,00 €
- Taux Euribor + marge = 1,45 %
- Durée 2 ans

À l'unanimité, *le conseil municipal agrée* cette proposition.

4) EXTENSION ÉLECTRIQUE DANS LA RUE DES FAÏENCIERS

Montant des travaux	8 002,46 €
Subvention	- 4 801,48 €
À la charge de la commune	3 200,98 €

À la majorité, le *conseil municipal refuse* de mettre cette dépense à la charge de la commune. La commune pourra commander les travaux quand les demandeurs lui en auront versé le montant, subvention déduite.

5) ÉCLAIRAGE PUBLIC

5 armoires à remplacer

72 luminaires à remplacer

Montant des travaux 72 000,00 €

Subvention du SE 60 40 000,00 €

À la charge de la commune 32 000,00 €

Les travaux comportent, pour les luminaires à remplacer la pose de lumières SODIUM ORANGES, à la place de lumières MERCURE BLANCHES, ce qui aurait pour effet l'uniformité du parc des luminaires.

Une partie des conseillers soulève, cependant, la question des LEDS dont la lumière se situe entre ORANGE et BLANC. Dossier confié à Yannig MERLIN et à Olivier WAUTERS

6) LOTISSEMENT DU LARRIS / BOULOIR / PROROGATION DE CONVENTION

Les conversations conduites par Alain CHOTEAU amènent aux propositions suivantes :

- 2 terrains attribués à la commune par FLYNT, sur le lotissement du Larris,
- 1 terrain à viabiliser par la commune à l'entrée du BOULOIR,
- Ces 3 terrains attribués au propriétaire du BOULOIR, qui rétrocéderait tout le reste du BOULOIR à la commune.

Ce sont les termes essentiels de la convention à signer avec le propriétaire du BOULOIR, et à l'unanimité, *le conseil municipal les agrée*.

7) CRÉATION DE 2 POSTES CUI - CAE

Sous des conditions particulières strictes, les contrats CUI CAE sont subventionnés par l'Etat à raison de 70 %, avec des avantages conséquents sur les charges sociales patronales. Ce dernier point demande encore des précisions.

Pour le prochain conseil municipal, on établira un tableau donnant la situation actuelle avec un poste Thelle Emploi et la situation proposée avec 2 postes CUI CAE.

8) PRIME DE FIN D'ANNÉE

À l'unanimité, *le conseil municipal décide* de la porter à 1 400,00 € maximum par agent à temps complet.

Les Adjointes fixeront le montant versé à chaque agent.

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

Robert JOYOT

1. Nous avons reçu des nouvelles de Monsieur Kléber VASSEUR, Maire de 1977 à 1989.
Monsieur Kléber VASSEUR a fêté ses 99 ans.

Yannig MERLIN

2. Vitesse excessive des véhicules dans PIERREPONT.
L'idée d'un stop au carrefour central de PIERREPONT est refoulée

Bernard LECOCQ

3. Rappelle la nécessité de l'élagage et de la nécessité de ramasser ce qui a été élagué.

Olivier WAUTERS

4. Signale que VEOLIA n'a pas retenu le prix de l'Eau dans l'échéancier des versements automatiques.
Point à signaler à VEOLIA.

Gérard SOUFFLET

5. Rappelle le projet de cheminement piétonnier le long de la rue des Faïenciers.
6. Déplore qu'on n'ait pas acheté un camion neuf.
7. Déplore que l'on doive réparer le camion d'occasion qui a été acheté (pare-brise, en particulier).
8. Estime trop petite la dernière tondeuse qui a été achetée.
9. Déplore que la balayeuse ne soit pas utilisée.

Colette JOLLIVET

10. Trouve que la Place des ROYE n'est pas bien réaménagée.
11. Suggère l'allongement de la bande jaune au carrefour de la rue de la Mairie et de la rue du Pont Delettre.

Robert JOYOT

12. Signale que le rejointoiement des briques de la mairie est exécuté bénévolement par Benjamin LETELLIER.
(Renseignements pris auprès des MMA, le bénévolat des locataires est admis, s'il a pour but de conforter les logements qu'ils habitent).